



## **EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR**

### **ASSOCIATION**

Le Yacht Club de Carnac (YCCarnac) est une association loi 1901, déclarée à la Préfecture du Morbihan sous le numéro 1511 (J.O. du 31/12/1960), qui offre à ses membres des possibilités de service. Le Y.C.Carnac est agréé Jeunesse et Sports, affilié à la Fédération Française de Voile et à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron et organes déconcentrés. Ses statuts sont à la disposition des membres. L'association se compose de membres actifs, fondateurs et honoraires.

L'association a pour objet principal la pratique de la voile, des sports et loisirs nautiques, subaquatiques et connexes. Elle a pour objet également de développer et de favoriser la connaissance du monde subaquatique, ainsi que celle de tous les sports, loisirs, activités nautiques et connexes, la formation à la pratique de tous les sports et loisirs nautiques sans restriction et y compris aux formations spécifiques à la conduite des bateaux de plaisance à moteur, la formation des moniteurs et enseignants à la pratique des sports et loisirs sus indiqués, la mise en place de compétitions sportives, les activités événementielles, la location de matériels et tous types de prestations se rapportant directement ou indirectement au domaine maritime.

La cotisation annuelle (année civile), qui permet d'être membre, est statutairement nominative. Elle permet d'accéder aux activités et services du club.

Le YCCarnac concourt au développement de la dimension socio-éducative du sport, qui doit être une école de la discipline personnelle, du développement de la santé, du respect des autres et de la nature, au service de la réussite individuelle, comme collective.

### **ASSEMBLEE GENERALE**

Tous les membres du club doivent être présents à l'Assemblée Générale qui se déroule au moins une fois par an, dans les 9 mois suivant la date d'arrêté de l'exercice comptable. Les membres élisent un Comité de Direction qui se compose de 6 membres au minimum et de 18 membres au maximum, plus deux membres de droit. Les membres du Comité de Direction, élus pour 3 ans, élisent à leur tour un Bureau composé d'un Président, éventuellement un ou deux vice-présidents, un Secrétaire, éventuellement un Secrétaire adjoint, un Trésorier, éventuellement un Trésorier Adjoint. Est éligible toute personne physique Membre titulaire de l'association, déclarée majeure au plus tard au jour de l'élection, jouissant de ses droits civils et civiques et en compatible avec les conditions fixées par les Fédérations et ligues régionales auxquelles l'Association adhère.

Tout acte de candidature doit être notifié par courrier au Président, quinze jours avant l'Assemblée Générale.

### **BENEVOLES**

Le Y.C.Carnac organise chaque année de nombreuses régates, sur tous supports, et pour tous publics. Que vous soyez membres ou non du Y.C.Carnac, vous serez les bienvenus, pour apporter votre aide à l'organisation en mer et à terre, quelles que soient vos compétences. Pensez à compléter la fiche prévue à cet effet.

### **LES LICENCES FEDERALES**

La licence (année civile) de la Fédération Française de Voile est obligatoire pour toutes les activités la concernant :

- . La licence-club FFVoile est réservée aux personnes naviguant en compétition et en pratique libre, aux membres locataires d'un emplacement et du Comité de Direction.
- . La licence-enseignement est réservée aux personnes naviguant dans le cadre de notre école de voile, du jardin de la voile ou en cours particulier.

Les garanties d'assurances liées aux licences sont affichées dans le hall du Y.C.Carnac.

### **VEHICULES et DEUX ROUES**

- . L'entrée se fait uniquement par le portail Est.
- . La clé du cadenas du portail est à retirer auprès de l'accueil en échange de votre carte de membre.
- . Des rateliers pour les deux roues sont prévus aux entrées Est et Ouest.
- . Leur circulation et leur stationnement sont interdits sur la base sauf un bref instant lors du dépôt de matériel.

### **HORAIRES D'OUVERTURE**

Ils sont affichés, figurent sur notre site internet et évoluent plusieurs fois dans l'année. Merci de les respecter.

### **SECURITE**

Dans certains cas, n'hésitez pas à prévenir quelqu'un du club lors de votre départ en navigation.

Consultez la météo (affichée tous les matins dans le Y.C.Carnac et visible de l'extérieur côté accueil) avant d'effectuer une sortie.

Pratique du dériveur et du catamaran :

Vérifiez l'état de votre embarcation et du matériel de sécurité. Portez votre gilet de sauvetage. Respectez les chenaux réservés. Ne vous éloignez pas à plus de deux milles de la côte. N'abandonnez jamais votre embarcation en cas de problème. N'oubliez pas de passer à 100 mètres au moins d'un pavillon indiquant la présence de plongeurs sous-marins.

Pratique de la planche à voile :

Portez une combinaison isothermique. Ne vous éloignez pas à plus de deux milles de la côte. Ne quittez jamais votre planche. Prenez garde aux vents de terre qui peuvent rendre le retour difficile. Pensez à équiper votre planche d'un bout de remorquage (5 mètres au moins).